

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf février à 18 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Arnaud Beltrame, sous la présidence de M. André BRUNDU.

Présents :

Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Christian Carteyrade, Sylvie Devassine, Elodie Dolhadille Jansen, Fabian Herrero, Josiane Julien, Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Karine Noguera, Tricou Sébastien, Françoise Turribio.

Procurations :

Madame Isabelle Dos Reis donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Andrieu

Madame Isabelle Pinon donne procuration à Madame Françoise Turribio

Monsieur Daniel Weyh donne procuration à Monsieur Sébastien Tricou

Monsieur Alain Courtois donne procuration à Monsieur Christian Carteyrade

Madame Mireille Gassier donne procuration à Madame Kati Moulet

Absent excusé : Monsieur Pierre Philippe Carpentier

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Kati Moulet

Affectation des résultats de l'exercice 2023 sur le Budget principal

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable aux communes, le résultat de fonctionnement constaté par le conseil municipal lors du vote du compte administratif 2023 doit être affecté à l'exercice 2024 par délibération. Il est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
Résultat de fonctionnement	276 270.92€
A Résultat de l'exercice	
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif,	0 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	276 270.92€
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D Solde d'exécution d'investissement D 001 (Déficit)	-350 891.63€
E Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement	-137 560.50€
Besoin de financement	488 452.13 €
AFFECTATION	276 270.92€
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement	276 270.92€
2) H Report en fonctionnement R 002	0 €

LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité, de procéder de la manière suivante :

Affectation à la section d'investissement **276 270.92 €** par l'émission d'un titre de recettes à l'article 1068.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	Votants
19	13	18
Pour	Contre	Abstentions
18	0	0
Date de la convocation : 15/02/2023		
Date d'affichage : 15/02/2023		

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 20/02/2023

Et publication ou notification du 20/02/2023

LE MAIRE,
André BRUNDU

